

News Release

Minister for
International
Trade



Communiqué

Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 314

Le 20 décembre 1989

LE CANADA SOUMET AU GATT DES PROPOSITIONS POUR LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ANTIDUMPING INTERNATIONALE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement canadien a soumis sa proposition détaillée de réforme de la réglementation antidumping internationale aux Négociations commerciales multilatérales en cours.

"Notre expérience du Code antidumping du GATT a montré qu'il faut une interprétation plus claire et plus largement acceptée ainsi qu'une application plus uniforme des dispositions antidumping pour garantir l'application de normes et de procédures homogènes", a déclaré M. Crosbie.

La proposition antidumping du Canada complète la proposition détaillée qu'il a déjà présentée en vue de réformer les règles du GATT sur les subventions et les droits compensateurs. Le Canada attache une grande importance à l'amélioration des règles internationales touchant ces mesures commerciales correctives dans le cadre des efforts déployés au GATT pour améliorer la prévisibilité de l'accès aux marchés, pour limiter le recours unilatéral à des mesures commerciales restrictives et pour renforcer le système commercial multilatéral.

M. Crosbie a souligné que "la proposition du Canada préservera le droit que lui donne le GATT de protéger les intérêts de ses producteurs nationaux qui sont lésés par les pratiques commerciales déloyales d'autres nations."

Le ministre Crosbie a rappelé que, jusqu'à ce qu'un nouveau régime pour contrer les pratiques de tarification déloyale, y compris le dumping, ait été mis en place dans le contexte de l'Accord de libre-échange, les règles antidumping du GATT continueront de s'appliquer au commerce entre le Canada et les États-Unis. "Dans une telle situation, les progrès réalisés aux négociations du GATT devraient aussi contribuer à faire progresser les négociations canado-américaines sur les recours commerciaux engagés en vertu de l'Accord de libre-échange."